

# POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

## ACF-PRO



**Définition :**

**L'accessibilité universelle** est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents;

L'accessibilité universelle s'articule autour de quatre axes, à savoir l'axe architectural et urbanistique, l'axe des programmes, services et emploi, l'axe des communications ainsi que l'axe de la sensibilisation et de la formation.

Extrait de la plateforme d'Alter Go

**Vers des environnements « sans obstacle »**

ACF-PRO a bien conscience qu'au cours de sa vie, toute personne est susceptible de connaître des limitations temporaires ou permanentes aux plans moteur, visuel, auditif ou cognitif. C'est alors que l'environnement peut présenter de nombreuses entraves aux gestes quotidiens, ainsi qu'à la participation sociale et citoyenne.

**Qu'est-ce que signifie concrètement l'accessibilité**

C'est offrir un milieu de vie où chacun peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations. C'est donc éliminer les barrières physiques, sociales et de communication qui font obstacle à la participation active et à l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite. Miser sur l'accessibilité assure une meilleure qualité de vie pour tous.

**Un organisme de formation au service de tous les participants**

Favoriser une meilleure qualité d'accès aux formations pour l'ensemble des participants est une préoccupation constante. Ainsi, il nous importe de ne pas marginaliser les personnes ayant des incapacités mais plutôt de valoriser leur rôle social. Reconnaître leur apport personnel et leur contribution aux formations est le reflet d'un organisme de formation qui respecte les différences et met l'accent sur les capacités et le potentiel de chacun.

**Les fondements de la politique**

La politique d'accessibilité vise à harmoniser le milieu, les moyens pour que chaque participant puisse atteindre son plein potentiel et son autonomie, peu importe ses limitations, ainsi que réduire les barrières tant physiques que psychologiques des personnes en situation de handicap. C'est-à-dire : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »

**Ce n'est plus aux personnes à s'adapter à des environnements non conçus pour elles, mais c'est à nous, de tenir compte de la diversité des participants. »**

À cet égard, ACF-PRO peut donc intervenir, en collaboration avec le réseau Ressource Handicap Formation dont elle est membre pour adapter les prestations au plus grand nombre.

**Nos valeurs****Égalité et équité**

Sans discrimination ni privilège, toute personne a le droit d'accéder aux formations, bilans de compétences, de façon sécuritaire, indépendamment de ses limitations.

**Concertation avec les ressources du milieu**

Faire « pour et avec » les personnes en situation de handicap, est essentiel pour identifier les véritables besoins, développer les meilleures pratiques et prioriser les actions. De plus, la collaboration avec les ressources œuvrant auprès des personnes handicapées, qui détiennent une expertise certaine dans leur milieu, est essentielle au développement et

à l'application de la politique d'accessibilité et permet de faire le suivi de l'évolution des véritables besoins.

### **Respect de l'autonomie et de la dignité**

Les personnes ayant des limitations fonctionnelles ont avant tout de multiples capacités qu'elles doivent pouvoir développer, exploiter.

### **L'engagement d'ACF-PRO**

#### **Amélioration continue**

- Assurer le développement continu de la Politique d'accessibilité en fonction des besoins de nos participants.

#### **Partenariat avec les organismes secteur du handicap**

- Consulter les ressources handicap formation existantes pour le développement et l'application du plan d'action.

#### **Représentations**

- Partager les expériences en termes d'accessibilité avec les différents partenaires

#### **Bâtiment et équipements**

Avoir la possibilité d'accéder à un édifice, à ses aménagements intérieurs et pouvoir utiliser les équipements disponibles sont des préalables pour se prévaloir des services qui y sont offerts. À cet effet, ACF-PRO s'engage à louer des locaux accessibles aux personnes en situation de handicap lorsque cela s'avère nécessaire.

#### **Prévention**

- S'assurer en amont de la prestation des besoins pédagogiques, humains ou techniques dont les participants peuvent avoir besoin : soit avec les employeurs soit directement avec la personne concernée par le biais d'un questionnaire d'évaluation des besoins

#### **Intervention**

- Détecter les signaux en séance et s'adapter en fonction des besoins

#### **Sensibilisation**

---

ACF-PRO s'engage à participer à des formations, des webinaires pour améliorer ses compétences en matière de handicap. La sensibilisation est un outil incontournable lorsqu'il est question d'accessibilité. En effet, c'est en démystifiant les différents types d'incapacités et en faisant connaître les besoins concrets d'une partie de la population que nous contribuerons collectivement à faire tomber les barrières sociales.

### **Les actions d'ACF-PRO**

#### **a) Un plan d'action**

- Élément essentiel pour concrétiser la vision d'un organisme de formation inclusif, cet outil permet de cibler et de prioriser des actions éliminant les obstacles à l'accessibilité et favorisant la pleine participation de l'ensemble des participants.

